

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas,

Vu le décret-loi n° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O n°7236 du 5 octobre 2023) et du décret n° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application ;

Vu le dahir n° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Said LAITH aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024) ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 hijra 1433 (22/10/2012) relative aux modalités de recrutement dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;

Vu la loi cadre de l'Agence de Développement du Haut Atlas au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la nécessité du service.

DECIDE :

Article 1 : l'Agence de Développement du Haut Atlas recrute, **par contrat**, trois (03) Techniciens Spécialisés, selon la répartition suivante :

- ✓ **Deux (02), spécialité : Agriculture ;**
- ✓ **Un (1) spécialité : Gros Œuvres.**

Le descriptif des profils recherchés est transcrit dans les fiches de poste ci-jointes.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats et candidates répondant aux conditions suivantes :

- ✓ Ayant une nationalité marocaine et âgés entre 18 ans au minimum et 45 ans au maximum ;
- ✓ Titulaires d'un Diplôme **de Techniciens Spécialisés ou équivalent dans les spécialités citées dans l'Article 1**, et **justifiant au minimum trois (03) ans d'expérience professionnelle ;**
- ✓ Avoir les compétences déterminées dans les fiches de poste ci-jointe.

Article 3 : les candidats et candidates intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des établissements et entreprises publics ;
- Curriculum Vitae détaillé et actualisé ;

- Copie du diplôme ;
- Copie de la décision d'équivalence, le cas échéant ;
- Copie de la CINE ;
- Tout document justifiant l'expérience professionnelle demandée.

Article 4 : Chaque candidat ou candidate remplissant les conditions de participation à ce concours doit, au plus tard le **18 NOV 2025** déposer le dossier de candidature, composé des documents spécifiés à l'article 3 au-dessus, via l'espace de candidature sur le portail de l'emploi public, à l'adresse suivante : www.emploi-public.ma.

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date indiquée ci-dessus ne sera accepté.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le portail de l'Emploi Public, www.emploi-public.ma, et le portail de l'Agence www.adha.gov.ma ;

Article 6 : les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer **un entretien oral**, la date d'entretien sera notifiée par courrier électronique et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma, et le portail de l'Agence www.adha.gov.ma.

Le Directeur Général de l'Agence
de Développement du Haut Atlas
Signé : Said Laith